

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



**DOSSIER: LE P.E.R.L.E., BILAN D'UNE EXPÉRIMENTATION
FAMILLES MONOPARENTALES, QUI ÊTES-VOUS ?
LES VACANCES DU SERVICE ACTION FAMILLES**

N°243
SEPTEMBRE 2014

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX 0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / contact@fndsa.org / www.fndsa.org

HEBERGEMENT D'URGENCE

■ CENTRE GABRIEL ROSSET

166 PLACES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

AS       365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

38 PLACES
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON

AS       365 

■ LA MAISON DE RODOLPHE

40 PLACES
105 RUE VILLON / 69008 LYON

AS      365  

■ RENFORT HIVERNAL

211 PLACES (2013-2014)
LA CHARDONNIÈRE, LE BORDEAUX,
HALTES DE NUIT, VILLAGE MOBILE, ETC.

■ LE FOYER VILLEFRANCHE/S

16 PLACES (RENFORT HIVERNAL)
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

ACCUEIL DE JOUR

■ ACCUEIL LA MAIN TENDUE

60 PERSONNES PAR JOUR
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

       365

■ ACCUEIL SAINT VINCENT

90 PERSONNES PAR JOUR
10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON

       365

■ LA RENCONTRE

50 PERSONNES PAR JOUR
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON

       365

■ ACCUEIL MAISON DE RODOLPHE

100 PERSONNES PAR JOUR
105 RUE VILLON / 69008 LYON

 AS       365

HEBERGEMENT D'INSERTION

■ FOYER EUGÈNE PONS

25 PLACES CHRS*
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON

AS     365 

■ RÉSIDENCE LE « 85 »

20 PLACES
85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

AS     365

■ LE 122

25 PLACES CHRS* URGENCE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

AS      365

■ RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE

77 PLACES (DONT 56 CHRS*)
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE

AS      365

■ LE FOYER LA CALADE

27 PLACES CHRS*
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

AS      365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

12 PLACES CHRS*
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON

AS       365

■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX

114 PLACES
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON

AS      365

■ ANTENNES FAMILLES

200 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE

AS       365

■ RÉSIDENCE CATHERINE PELLERIN

12 PLACES MAISON RELAIS
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON

      365

■ RÉSIDENCE LES HORTENSIAS

21 PLACES MAISON RELAIS
68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

AS     365

INSERTION PROFESSIONNELLE

■ ATELIER CUISINE

6 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER ENTRETIEN

NETTOYAGE / BUANDERIE
MAINTENANCE
22 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSFORMATION

4 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSPORT / COLLECTE

15 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI OBJETS

10 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI TEXTILE

21 POSTES ACI**
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ RECYCLERIES

4 POSTES ACI**
■ 85 RUE S.GRYPHE / 69007 LYON

DANS LES DÉCHETTERIES

- 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
- IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
- CROIX BLANCHE - ZA DEUX VALLEES
69670 VAUGNERAY

AS      365

ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE
MISSION TRANSVERSALE
PRÉSENTE DANS TOUTES LES AUTRES
ACTIVITÉS.

AS      365

CAPACITÉS D'ACCUEIL

- **HEBERGEMENT URGENCE :**
244 PERSONNES TOUTE L'ANNÉE
211 PERSONNES (RENFORT HIVER)
130 PERSONNES (GRAND FROID)
- **HEBERGEMENT INSERTION :**
533 PERSONNES
- **ACCUEIL DE JOUR :**
300 PERSONNES PAR JOUR



SANTÉ

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LITS DE REPOS

12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



POINT SANTÉ

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



LIEU HYGIÈNE

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

(PARRAINAGE) 30 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



BRIC A BRAC

CROIX ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

DECINES-CHARPIEU (PROJET)

12 RUE EMILE ZOLA
69150 DECINES-CHARPIEU

GUILLOTIERE

56 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON

OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

VESTIAIRE D'URGENCE

82 RUE SÉBASTIEN GRYPHE 69007 LYON

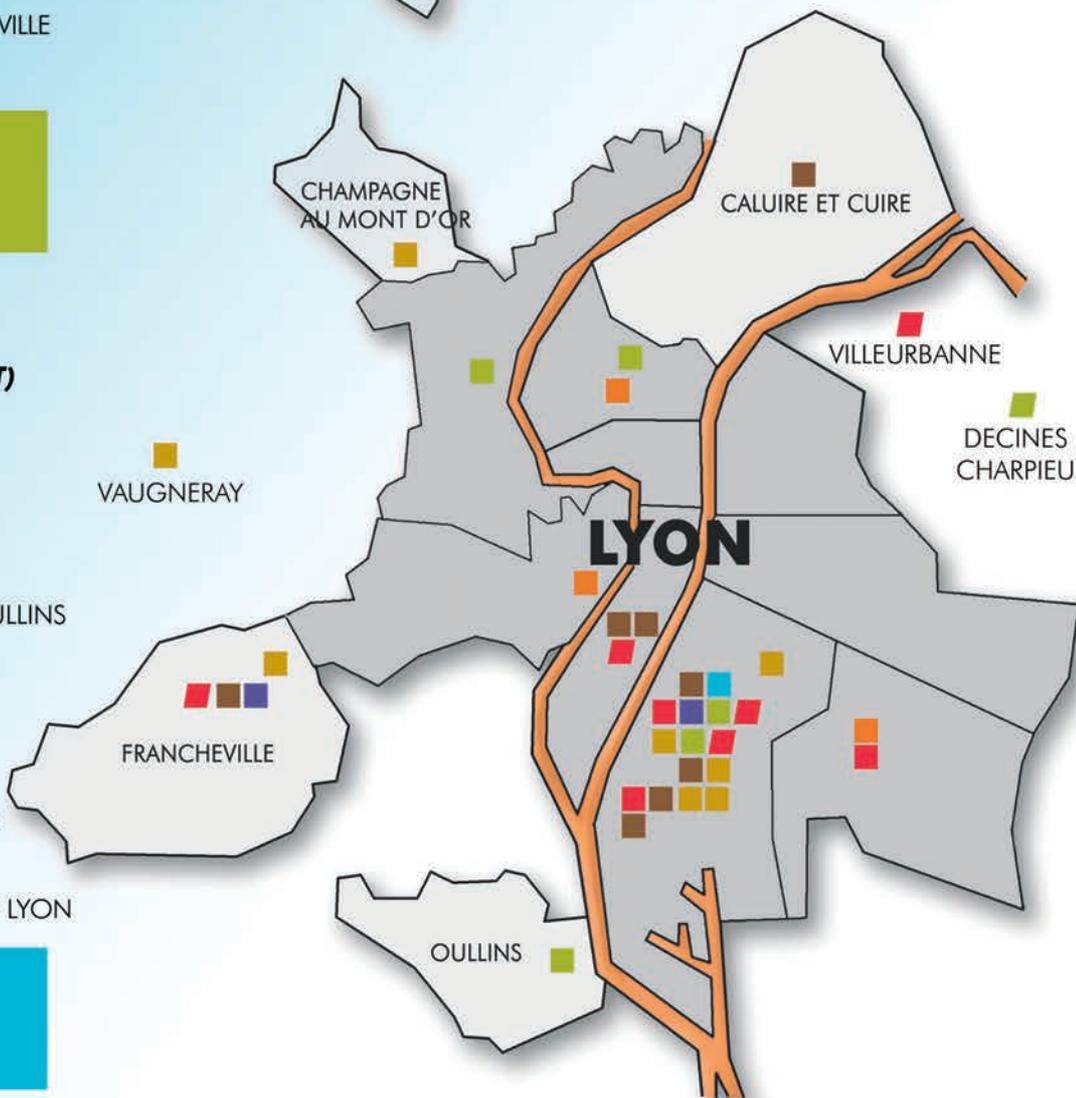


VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE



L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SANTÉ SONT DES ACTIVITÉS TRANSVERSALES, PRÉSENTES DANS TOUTES LES MISSIONS DU FOYER



ACCUEIL DE JOUR FEMME ISOLÉE COUPLE FAMILLE HOMME ISOLÉ ACCUEIL INCONDITIONNEL ACCUEIL SUR PRESCRIPTION OUVERTURE PERMANENTE RENFORCEMENT HIVERNAL ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SANTÉ ATELIER D'INSERTION ACCUEIL AVEC ANIMAUX



→ **Dominique MENTRÉ**
Président

Monique ESCOFFIER-ROY, Vice-présidente

Jean-Pierre FUES, Vice-président

Marie-Colette COUDRY, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

C'EST POSSIBLE DANS NOTRE PAYS!

Pour la première fois en France, une association caritative a été mise en cause devant les tribunaux par des personnes hébergées dans le cadre du renfort hivernal de la Veille Sociale.

Le village mobile de Villeurbanne, géré par LAHSO, avait fermé ses portes le 31 mars. Quelques personnes sans-abri avaient alors refusé de quitter le « village » et avaient assigné l'association pour le non respect des conditions prévues par l'article L 345-2-3 du code de l'action sociale et des familles, à savoir « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ». Ces personnes étaient très activement soutenues par des collectifs cantonnés dans le registre « un peu facile » de l'indignation.

Ils se sont trompés de cible en pointant ainsi du doigt une association qui remplissait parfaitement les missions que l'État lui avait confiées dans le cadre d'un appel à projet. Le jugement rendu a d'ailleurs - et heureusement - déchargé la responsabilité de LAHSO, précisant qu'elle n'avait pas vocation à se substituer à l'État en matière de mise en œuvre des droits reconnus aux personnes accueillies.

Ce triste évènement a cependant eu le mérite de souder les quatre principales associations agissant en faveur de l'hébergement d'urgence des personnes défavorisées à Lyon: LA FÉDÉRATION DE L'ARMÉE DU SALUT, LAHSO, ALYNEA et LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Dans un courrier commun, nous alertions les services de l'État sur les difficultés liées au renfort hivernal et plus particulièrement sur la fin de prise en charge des publics accueillis (voir Arche N° 242 page 8). Dans le contexte actuel particulièrement tendu et de plus en plus complexe de l'hébergement, notamment à Lyon, privilégier la stratégie des « appels à projets » qui font des associations de simple sous-traitants, est incompréhensible, compte tenu du carcan législatif et réglementaire dans lequel notre pays s'est enfermé et la faiblesse des moyens dont il dispose.

Par ailleurs, notre association, dans une lettre ouverte largement diffusée (voir Arche N° 234), attire depuis longtemps l'attention de nos décideurs sur les incohérences des lois relatives à l'inconditionnalité de l'accueil et au principe de continuité. Celles-ci ont été votées précipitamment sans tenir compte des réalités du terrain et des moyens disponibles pour les mettre en œuvre.

Dans ces conditions, ensemble, nos associations ont proposé au Préfet de Région une méthode de travail fondée **sur une approche partenariale** permettant d'apporter une réponse adaptée à la crise de l'hébergement que nous traversons et aux moyens à mettre en œuvre cet hiver. Un accord sur le fond a été trouvé récemment lors d'une réunion de travail à la Préfecture, ce qui devrait aboutir à la rédaction d'une convention.

D'un mal, la Providence a tiré un plus grand bien! Je suis heureux de terminer cet éditorial sur une note optimiste. S'il ne s'agit que d'un premier pas, il est important en ce qu'il change la nature des rapports entre l'État et les associations concernant le traitement des Personnes dans les centres d'hébergement ouverts l'hiver. ■

RÉDACTION

Directeur de rédaction:

Dominique MENTRÉ

Rédacteur en chef:

Dominique MENTRÉ

Comité de rédaction:

Michel CATHELAND / Monique ESCOFFIER

Djida GRANGER / Sébastien GUTH

Michel LÉVY / Annie PAPILLON

Noëlle PIERRE / Paul VEYRIRAS

Marion VEZIAN-ROLLAND

Ils ont collaboré à ce numéro:

Régis BRETONES / Charlotte BRET /

Tiang GIRARD / Claire PITIOT

Dépôt légal:

3^e trimestre 2014

Directeur de la publication:

Dominique MENTRÉ

Numéro ISSN:

2021-0493

Imprimerie:

IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage: 25.400 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2 à 3
Editorial	4
Nous aider	23
BRÈVES	5 à 7
VIE DU FOYER	
Du nouveau à Décines et à Lyon	8
Retour en images	9
Vacances du Service Action Familles	10
DOSSIER: LE P.E.R.L.E.	13 à 17
CAHIER SOCIAL	
Réforme IAE	18
Familles monoparentales	19
SPIRITUALITÉ / CULTURE	
Histoire: L'asile de nuit	20
Augustin: Le nécessaire du pauvre	21
Georges Belleville: Impatience	22

DEVENIR BENEVOLE, C'EST FACILE!

Si vous souhaitez devenir bénévole ou souhaitez de plus amples informations sur ses missions, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI vous invite à une réunion d'information :

■ **Chaque mercredi de 17h30 à 19h**

Rendez-vous salle polyvalente du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI: 3 rue Père CHEVRIER (entrée 74 rue Sébastien GRYPHE) 69007 LYON

■ **En fonction des besoins** au Centre d'Hébergement de VILLEFRANCHE: 461 rue Robert SCHUMANN 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

A l'issue de cette réunion un entretien individuel avec le PÔLE BÉNÉVOLES finalisera et orientera votre bénévolat.

Les possibilités de missions sont très diverses, notamment au sein des Bric à Brac, des centres d'Hébergement d'Urgence et d'Insertion, des Accueils de Jour, ou de l'Accompagnement des enfants (accompagnement à la scolarité, etc.) ou des adultes.

Les besoins actuels concernent plus spécialement l'ouverture du Bric à Brac de DÉCINES-CHARPIEU.



© MANGOSTOCK - FOTOLIA.COM

CONTACT PÔLE BÉNÉVOLES: Mail: benevolat@fnds.org / TEL.: 0472767385 ■

AGENDA

→ **3 OCTOBRE 2014 À PARTIR DE 16H**

RENCONTRE BENEVOLES ET SALARIES: à partir de 16h, suivi d'un repas à LA CHARDONNIERE / 65 Grande Rue / 69340 FRANCHEVILLE.

→ **17 OCTOBRE 2014**

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE. LE FOYER sera présent aux côtés d'ATD Quart-Monde et d'autres associations dans le cadre de la Journée mondiale de la misère place Carnot à Lyon 2e.

→ **20 OCTOBRE 2014**

Lancement de la **11^e CAMPAGNE DES ARBRES DE LA SOLIDARITÉ**, opération de mécénat du FOYER.

→ **30 OCTOBRE 2014 À 20H30**

SOLIDARIRE 3: 2h de spectacle au profit du FOYER / Salle Rameau / 29 rue de la MARTINIÈRE 69001 LYON voir page 7.

→ **3 NOVEMBRE 2014 À 11H**

CÉRÉMONIE DE TOUSSAINT à la mémoire des Passagers disparus, à 11h au Cimetière de la Guillotière / 228 avenue BERTHELOT 69008 LYON.

→ **6 NOVEMBRE 2014 DE 9H À 17H**

COLLOQUE DU FOYER « PENSER (PANSER) LA RENCONTRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT » / Salle de la Ficelle 65 boulevard des Canuts 69004 LYON (voir pages 6).

→ **8 ET 9 NOVEMBRE 2014**

Réservez votre week-end des 8 et 9 novembre 2014 pour les **JOURNÉES D'ENTRAIDE**, la Grande Brocante du FOYER au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 350 avenue Jean JAURÈS LYON 7^{ème} (voir pages 11 et 12).

→ **8 AU 12 NOVEMBRE 2014 DE 10H À 15H**

PÈLERINAGE DANS LA VILLE DE LYON « A la rencontre des témoins de Lyon » dont Gabriel ROSSET, avec une halte spirituelle au FOYER, 3 rue Père CHEVRIER – Lyon 7^{ème}.

28 NOVEMBRE 2014 DE 9H À 18H

COLLOQUE SUR GABRIEL ROSSET-BOULON / Centre Jean BOSCO, 14 Rue Roger RADISSON 69005 LYON (voir page 6).

Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fnds.org ou en vous abonnant à la newsletter **INFO-FOYER.** ■

LE FOYER VOUS PROPOSE DEUX COLLOQUES AU MOIS DE NOVEMBRE : « TOUS VULNÉRABLES » ET « LA SPIRITUALITÉ DE GABRIEL ROSSET »

LES BULLETINS D'INSCRIPTIONS AINSI QUE LES PROGRAMMES COMPLETS DE CES DEUX MANIFESTATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DU FOYER, RUBRIQUE ACTUALITÉ : WWW.FNDSA.ORG.

TOUS VULNÉRABLES ?

PENSER (PANSER) LA RENCONTRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT

6 NOVEMBRE 2014 de 9h à 17H

SALLE DE LA FICELLE : 65 BOULEVARD DES CANUTS / 69004 LYON

« Comprendre l'évolution des précarités par un éclairage géopolitique et sociologique, prendre en compte la souffrance des accompagnants et soutenir l'émergence de nouvelles pratiques. »

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

- **Gaëlle BIBAUD**, permanente au lieu de vie de La Bergerie de Faucon (Association du Père Guy GILBERT)
- **Ludivine DEQUIDT**, Chef de service programme Andatu à Forum Réfugiés-Cosi
- **Jacqueline DHERET**, Psychanalyste au CPCT (Centre de Psychanalytique de Consultations et de Traitement) de Lyon, membre de l'École de la cause Freudienne
- **Etienne DUVAL**, Sociologue, spécialiste des mythes (et des contes),

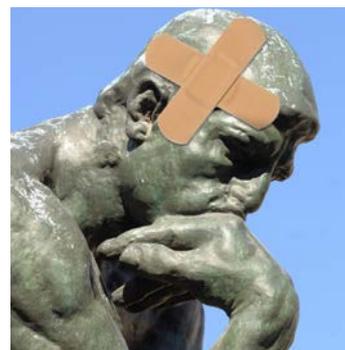
- **Jean FURTOS**, Psychiatre, Directeur Scientifique honoraire de l'ONSMP-ORSPERE,
- **Geneviève IACONO**, Maître de conférences en droit public à Lyon II, et agrégée d'économie,
- **Francis VERNEDE**, Sociologue à la MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes),

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **LA TRIBUT DU VERBE** (slam)

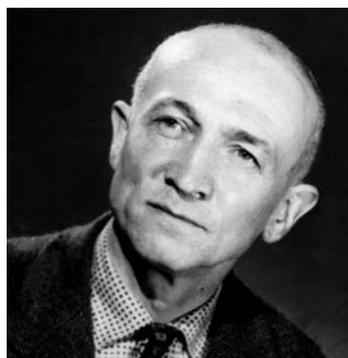
COMITÉ DE PRÉPARATION :

- **Camille BOUVIER**, Responsable de La Résidence La Chardonnière, structure du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
- **Monique ESCOFFIER-ROY**, Vice Présidente du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
- **Jean FURTOS**, Psychiatre, Directeur Scientifique honoraire de l'ONSMP-ORSPERE,
- **Dominique MENTRÉ**, Président du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI,
- **Elisabeth PIEGAY**, Coordinatrice des PASS Rhône-Alpes,
- **Marion VEZIAN-ROLLAND**, Directrice du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.



© PATEEM - FOTOLIA.COM

ENTRÉE LIBRE / REPAS DE MIDI SUR PLACE (BUFFET, LIBRE PARTICIPATION AUX FRAIS)



LA SPIRITUALITÉ DE GABRIEL ROSSET - BOULON

FONDATEUR DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 de 9h à 18h

AU CENTRE JEAN BOSCO : 14 RUE ROGER RADISSON / 69005 LYON

Organisé par l'Association des Amis de Gabriel ROSSET et LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

PROGRAMME :

- Ouverture par **Annie PAPIILLON**, Secrétaire de l'Association Amis de Gabriel ROSSET, et responsable des archives du Serviteur de Dieu
- « L'influence de sa région natale sur Gabriel ROSSET » par **Jean ETEVENAUX**, Historien
- « Gabriel ROSSET dans l'histoire du Catholicisme social » par **Jean-Dominique DURAND**, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3
- « La charité de Gabriel ROSSET » par **Axelle BRODIEZ-DOLINO**, Chargée de Recherche au CNRS (histoire)

- « Témoignage » **Mgr Pierre PICAN (sdb)**, Evêque émérite de Bayeux et Lisieux
- « Gabriel ROSSET et le groupe Tala » par **Etienne FOUILLOUX**, Professeur émérite à l'Université Lyon 2
- « La spiritualité à l'École Nationale Supérieure aujourd'hui » par MM **BES DE BERC** et **COLTRAT**, Anciens élèves de l'École Normale Supérieure de Lyon
- « Gabriel ROSSET apôtre de l'Évangile » par **François ASENSIO**, Président de l'Association Amis de Gabriel ROSSET

- « Spiritualité de Gabriel ROSSET et enseignement public » par **Guy AVANZINI**, Professeur émérite Université Lyon 2
- « La dimension chrétienne du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI aujourd'hui » par **Dominique MENTRE**, Président du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
- Conclusion par le **Cardinal Philippe BARBARIN**, Archevêque de Lyon
- A 19H : **MESSE DE CLOTURE** A LA CATHÉDRALE ST JEAN, Présidée par **Mgr Philippe BARBARIN** en présence de Mgr PICAN

POSSIBILITÉ DE DÉJEUNER AU CENTRE JEAN BOSCO À MIDI (INSCRIPTION OBLIGATOIRE). INSCRIPTION AVANT LE 15 NOVEMBRE 2014 AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE GABRIEL ROSSET 85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE / 69007 LYON

JOURNEES D'ENTRAIDE

8 ET 9 NOVEMBRE 2014

GRANDE BROCANTE DU FOYER



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI organise, comme chaque année, ses « Journées d'entraide » : sa grande brocante solidaire.

Cette manifestation permet à tous d'aider LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans ses actions auprès des plus défavorisés, en achetant les plus beaux articles donnés à l'association.

Nous vous invitons à découvrir sur les 1.000 m² d'exposition du Palais des Sports de Gerland, vêtements, jouets, meubles, livres, brocante, tableaux, dentelles, etc. de très grande qualité, aux meilleurs prix !

Des tracts pour vos proches, amis, voisins... sont disponibles en pages 11 et 12 de ce numéro.

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND :
350 avenue Jean JAURÈS - 69007 LYON

Samedi 8 novembre de 9h à 18h
Dimanche 9 novembre de 10h à 18h

**Entrée : 2 euros le samedi,
gratuite le dimanche. ■**

CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

- Monsieur **Géry DELHAYE**, Passager du Monde Nouveau, décédé le 15 mars 2014, à l'âge de 44 ans.
- Monsieur **Frédéric SCAUX**, Passager de la Résidence Les Hortensias, décédé le 26 juin 2014 à l'âge de 58 ans.
- Monsieur **Paul BONHOMME**, ancien Bénévole Quêteur, décédé le 6 juin 2014, à l'âge de 86 ans.
- Madame **Marie Andrée GUERICOLAS**, ancienne Bénévole lors des Journées d'entraide, décédée au mois de juillet 2014, à l'âge de 104 ans.
- Madame **Delphine Claude BERTHET**, Bénévole au Centre Gabriel ROSSET et au Bric à Brac de Vaise, décédée le 25 juillet 2014, à l'âge de 88 ans.
- Monsieur **João MASUADA**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET et de l'Accueil de Jour Maison de Rodolphe, décédé le 30 juillet 2014, à l'âge de 45 ans,
- Monsieur **Bernard ROULEAU-BALESTIÉ**, Bénévole au Bric à Brac de Vaise, décédé le 9 septembre 2014, à l'âge de 64 ans.
- Madame **Cécile VEILHAN**, ancienne salariée au poste de Responsable du Service d'Action Sociale auprès des familles accueillies dans les cités du FOYER, décédée le 13 septembre 2014.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.

Les bénévoles, salariés et passagers du FOYER célèbreront la mémoire des Passagers disparus le 3 novembre devant les caveaux et le Jardin du Souvenir de l'association au cimetière de la Guillotière.

11^e CAMPAGNE DES ARBRES DE LA SOLIDARITÉ

L'opération des Arbres de la Solidarité consiste à parrainer, moyennant un don de 1 000 €, un arbre planté et identifié au nom du donateur dans des parcs ou espaces verts de la ville de Lyon, du Grand Lyon et du département du Rhône.

Depuis 2003, les collectivités, les entreprises, les particuliers, les professions libérales, les fondations... s'associent au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par le biais de l'opération de mécénat les Arbres de la Solidarité. Ainsi, près de 3 800 arbres ont été parrainés et plantés dans le département. Nous avons encore besoin de votre soutien !

MERCI à l'ensemble des parrains qui, par leur confiance et leur implication aux côtés du FOYER, permettent à l'association d'accompagner les plus démunis vers une vie meilleure.

PARRAINER UN ARBRE :

Le parrainage d'un Arbre de la Solidarité est fixé à 1 000 euros soumis ensuite à une importante défiscalisation, soit un coût réel de :

■ **400 euros pour une entreprise** (réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires).

■ **292,66 euros pour un particulier** : Réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% du montant du don, dans la limite de 526 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66% (reste à charge 292,66 euros). ■



SOLIDARIRE 3

JEUDI 30 OCTOBRE 2014 À 20H30

Nelson MONFORT vous attend pour deux heures d'humour, avec : Christophe ALEVEQUE, Didier BOUCHAUD, Arnaud COSSON, Gabriel DERMIDJIAN, Anthony JOUBERT, Jessica LEFAUCHEUX et Claudio LEMMI.

Cette troisième soirée caritative, organisée par l'association J.A.M.A.I.S. et le Musée du Cheminot, permettra de soutenir deux associations d'aide aux plus démunis : LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et OSD.

Alors réservez vite votre place pour ce moment de partage, de plaisir et de solidarité !

SALLE RAMEAU : 29 rue de la MARTINIÈRE - 69001 LYON

Réservation auprès de vos points de vente habituels (FNAC, billettereduc.com, etc.). ■



DU NOUVEAU À DÉCINES-CHARPIEU ET À LYON



FUTUR LOCAL DU CENTRE DE TRI TEXTILE À DÉCINES-CHARPIEU

→ **Nouveau Bric à Brac à DÉCINES-CHARPIEU, déménagement du Centre de Tri Textile et du Bric à Brac GUILLOTIÈRE... la fin de l'année s'annonce dynamique !**

LE FOYER cherchait depuis longtemps un local pour ouvrir un nouveau BRIC A BRAC dans l'Est lyonnais, afin de répondre à une forte demande dans ce secteur. Son choix s'est porté sur un tènement immobilier situé dans la zone industrielle de DÉCINES-CHARPIEU.

Ce nouveau bâtiment permettra également d'accueillir le Centre de Tri Textile, et un nouveau dépôt de dons.

Le Bric à Brac actuellement situé rue Sébastien GRYPHE devrait emménager dans les locaux laissés libres par le centre de tri, rue de Toulon dans le 7^e.

Petit tour de ce jeu de chaises musicales :

UN FUTUR BRIC A BRAC À DÉCINES-CHARPIEU

Les travaux d'aménagement du tènement industriel ont démarré cet été, et devraient permettre, dès le mois de décembre 2014, d'ouvrir la sixième boutique de la solidarité : Le Bric à Brac de DÉCINES-CHARPIEU.

D'une surface de vente d'environ 1 500m², ce nouveau Bric à Brac proposera - comme les autres Bric à Brac du FOYER - des produits de seconde main : vêtements, chaussures, meubles, jouets, livres, disques, bijoux, brocante, etc. au meilleur prix ! Les bénévoles permettront de financer les missions de l'association.

Comme les autres Bric à Brac, ce magasin du FOYER sera animé exclusivement par une équipe de bénévoles. A ce titre, LE FOYER est à la recherche de personnes intéressées par cette nouvelle activité (voir ci-contre).

ADRESSE DU FUTUR BRIC À BRAC DÉCINES-CHARPIEU : 12 rue Émile ZOLA / 69150 DÉCINES-CHARPIEU

DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRI TEXTILE

L'Atelier Tri Textile, conventionné par l'État comme ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) emploie des personnes orientées par Pôle Emploi.

Chaque jour quelques cinq tonnes de vêtements déposés par les donateurs dans les différents dépôts de dons ou collectés à leurs domiciles sont triés. Une partie des articles triés est ensuite redistribuée aux personnes en difficultés. Une autre partie est vendue au profit de

l'association dans l'un des Bric à Brac ou lors de la grande brocante annuelle les « Journées d'Entraide ». Certains articles peuvent être donnés à d'autres associations, et ce qui n'est pas utilisé est vendu au poids à une entreprise de recyclage.

Actuellement situé 17 rue de Toulon dans le 7^e arrondissement de Lyon, Le Centre de Tri Textile devrait emménager au mois d'octobre 2014 dans ses nouveaux locaux de DÉCINES-CHARPIEU.

DÉMÉNAGEMENT DU BRIC A BRAC GUILLOTIÈRE

Le déménagement du Centre de Tri Textile libérera un local de 700m² environ rue de Toulon dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Le Bric à Brac GUILLOTIÈRE, actuellement situé 56 rue Sébastien GRYPHE dans le 7^e arrondissement de Lyon devrait bénéficier de cet espace ainsi libéré par le Centre de Tri.

La date du déménagement est prévue pour fin décembre 2014, début janvier 2015.

ADRESSE DU BRIC À BRAC DE LA GUILLOTIÈRE : Avant le 31 décembre 2014 : 56, rue Sébastien GRYPHE - Lyon 7^{ème} / Après le 31 décembre 2014 : 17, rue de TOULON - Lyon 7^{ème}. ■

DEVENEZ BÉNÉVOLE AU BRIC À BRAC DE DÉCINES-CHARPIEU

Vous aimez le contact et avez le sens de l'accueil ?

LE FOYER a besoin de vos talents et de vos compétences pour un nouveau défi : rejoindre l'équipe de bénévoles de son futur BRIC A BRAC qui ouvrira en décembre 2014 dans ses locaux situés 12 rue Émile ZOLA / 69150 DÉCINES-CHARPIEU.

Des postes sont à pourvoir pour la réception, la mise en rayon, et la vente des marchandises.

Vous disposez d'un peu de temps et voulez être utile ? Devenez bénévole et relevez ce défi solidaire. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

**Pour rejoindre l'équipe, contactez le Pôle Bénévoles :
Mail : benevolat@fndsa.org
TEL. 0472767385 ou 0472767353**

RETOUR EN IMAGES



■ **19 juin 2014:** Une première à Lyon: le 19 juin l'association DISCO SOUPE a organisé un 'DISCO BÔCÔ' au FOYER avec les Passagers. Il s'agissait de récupérer les fruits et légumes délaissés sur les marchés pour les mettre en bocaux afin de lutter contre le gaspillage, le tout en musique!



■ **21 juin 2014:** Fête de la musique au Centre Gabriel ROSSET avec la Chorale LA CHORALE VOIX D'EDEN.



■ **26 juin 2014:** Emménagement de L'accueil de Jour La Maison de Rodolphe (ex Relais SOS) dans ses nouveaux locaux, situés au 105 rue VILLON 69008 LYON.



■ **30 juin 2014:** Inauguration du local Lyonnais Connexions Solidaires mené en partenariat avec LE FOYER dans ses locaux, 20 rue Croix-Barret, Lyon 7e. 340 personnes ont bénéficié de ce programme conçu par Emmaüs Connect, dont 86 Passagers des structures du FOYER.



■ **30 juin 2014:** Les bénévoles du BRIC À BRAC DE VILLEFRANCHE remercient la fédération des commerçants du Beaujolais, qui a initié l'opération « vide-dressing » permettant de collecter plus de 2 600 ka de vêtements.



■ **3 septembre 2014:** Les étudiants des CLASSES PRÉPARATOIRES DE L'ÉCOLE CPE LYON se sont mobilisés dans les rues de Lyon pour une quête sur la voie publique au profit du FOYER.

■ **7 août 2014:** Moment festif lors de l'inauguration de la salle d'animation au Village mobile de Villeurbanne.



LES VACANCES DU SERVICE ACTION FAMILLES

« Les vacances c'est comme respirer »

→ Depuis 2011, le Service Action Familles travaille avec le dispositif Vacances Familles Solidarité (VFS) de la CAF, afin d'accompagner les familles hébergées sur un projet de vacances. Ce dispositif permet de formaliser un cadre d'accompagnement dont la finalité est positive (les vacances) et dont l'objectif est de permettre aux familles, à terme, de construire un tel projet en toute autonomie.



© MAGDALENA - FOTOLIA.COM

parfois plus simple d'échanger sur des problématiques parfois difficiles à évoquer dans un cadre ordinaire (gestion du budget, des dettes, capacité à prioriser les choses, anticipation des demandes, investissement de la personne dans son projet...).

En 2014, quatre familles hébergées par le SAF sont parties dans l'été. Nous avons travaillé avec chacune un projet cohérent, en adéquation avec leur réalité familiale (âge des enfants, centres d'intérêts, etc.) et financière.

Toutes ont été pleinement actrices de leur projet: elles ont participé à la recherche du lieu d'hébergement en fonction de leurs critères respectifs (coût, localisation, type d'hébergement...), ont pris directement contact, par mail ou par téléphone avec les structures, ont réfléchi au mode de transport le plus adapté, ont anticipé le budget global de leurs vacances (achat en amont, dépenses sur places...). Toutes ont épargné sur plusieurs mois afin de pouvoir mettre en œuvre leur projet.

Leurs retours sont extrêmement positifs. Il est à souhaiter qu'elles enclencheront elles-mêmes, en toute autonomie, leur prochain projet de vacances.

L'aide aux vacances répond donc à un double objectif: aider les familles accueillies à se projeter dans le temps, à construire un projet mais aussi et surtout leur permettre de vivre en famille des moments différents, éloignés des difficultés du quotidien. ■

Charlotte BRET

Le dispositif VFS permet à la structure accompagnante de percevoir directement les Bons Vacances des familles accompagnées. Ainsi, la structure peut avancer les frais d'hébergement. Faute de trésorerie il est difficile voire impossible, aux familles de déboursier de telles sommes en une seule fois, ce qui les empêche souvent de pouvoir réserver des séjours à temps et de partir. En effet, lorsque la situation sociale est instable, que ce soit au niveau du logement, des ressources, de la situation familiale... il est peu probable qu'une famille arrive à préparer suffisamment à l'avance son projet de vacances et que sa capacité financière lui permette de payer le prix d'une location.

Certains diront que les vacances appartiennent au domaine des loisirs et sont par conséquent superflues, non essentielles, pour des personnes en difficulté. Pourtant, c'est dans ce genre de situation de vie qu'une pause avec les difficultés du quotidien est importante pour un mieux-être.

Voici quelques propos recueillis: « L'année 2013 a été dure, au niveau financier mais aussi parce que les

enfants étaient malades. Les vacances c'est comme respirer, se soulager. Ça permet aux enfants de faire des choses, ce serait la première fois qu'ils verraient la mer » « On vit toute l'année dans des petites chambres, on est les uns sur les autres. Ça, plus les problèmes qu'on doit régler, on a besoin de souffler, de changer d'air, de voir autre chose. »

Ces projets se révèlent bénéfiques pour les familles. Les liens intrafamiliaux en sortent souvent renforcés; les parents sont fiers d'avoir offert des vacances à leurs enfants: cette dynamique positive perdure une fois la famille rentrée et les personnes sont davantage motivées dans leur projet de vie.

Par ailleurs, l'accompagnement proposé dans la cadre d'un projet de vacances est fait par un travailleur social différent de celui qui est en charge de l'accompagnement au quotidien. Cette différenciation est importante et permet de faire des ponts intéressants avec l'accompagnement social habituel. En effet, grâce à la finalité positive que sont les vacances, il est

« les parents sont fiers d'avoir offert des vacances à leurs enfants »



CREDIT PHOTO KOBOLD @ FOTOLIA.COM

JOURNÉES D'ENTRAIDE GRANDE BROCANTE

DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 69007 LYON

8 ET 9 NOVEMBRE 2014

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

AVEC LE SOUTIEN DE



CREDIT PHOTO KOBOLD @ FOTOLIA.COM

JOURNÉES D'ENTRAIDE GRANDE BROCANTE

DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 69007 LYON

8 ET 9 NOVEMBRE 2014

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

AVEC LE SOUTIEN DE



CREDIT PHOTO KOBOLD @ FOTOLIA.COM

JOURNÉES D'ENTRAIDE GRANDE BROCANTE

DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 69007 LYON

8 ET 9 NOVEMBRE 2014

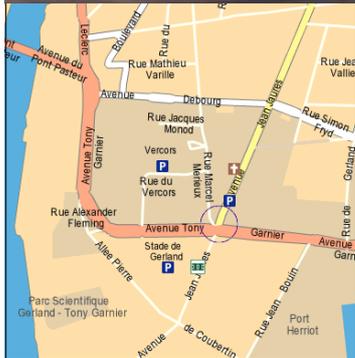
LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

AVEC LE SOUTIEN DE





Aidez LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant les plus beaux articles donnés à notre association, vendus exceptionnellement au Palais des Sports de Gerland.



ACCÈS

Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 60 - Stade de Gerland

OUVERTURE

le samedi 8 de 9h00 à 18h00
le dimanche 9 de 10h00 à 18h00

entrée 2 euros le samedi
entrée gratuite le dimanche

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND

350, AVENUE JEAN-JAURÈS
69007 LYON

RENSEIGNEMENTS

04 72 76 73 53

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3, RUE PÈRE CHEVRIER 69007 LYON

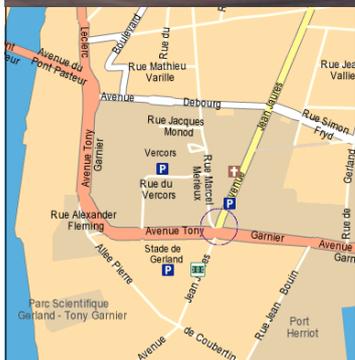
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.fnds.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Disques, Tableaux, Bijoux, Dentelles, etc. de très grande qualité !



Aidez LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant les plus beaux articles donnés à notre association, vendus exceptionnellement au Palais des Sports de Gerland.



ACCÈS

Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 60 - Stade de Gerland

OUVERTURE

le samedi 8 de 9h00 à 18h00
le dimanche 9 de 10h00 à 18h00

entrée 2 euros le samedi
entrée gratuite le dimanche

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND

350, AVENUE JEAN-JAURÈS
69007 LYON

RENSEIGNEMENTS

04 72 76 73 53

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3, RUE PÈRE CHEVRIER 69007 LYON

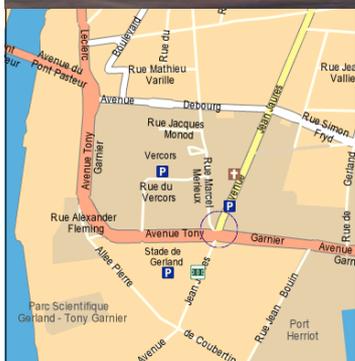
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.fnds.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Disques, Tableaux, Bijoux, Dentelles, etc. de très grande qualité !



Aidez LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant les plus beaux articles donnés à notre association, vendus exceptionnellement au Palais des Sports de Gerland.



ACCÈS

Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 60 - Stade de Gerland

OUVERTURE

le samedi 8 de 9h00 à 18h00
le dimanche 9 de 10h00 à 18h00

entrée 2 euros le samedi
entrée gratuite le dimanche

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND

350, AVENUE JEAN-JAURÈS
69007 LYON

RENSEIGNEMENTS

04 72 76 73 53

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3, RUE PÈRE CHEVRIER 69007 LYON

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.fnds.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Disques, Tableaux, Bijoux, Dentelles, etc. de très grande qualité !

LE P.E.R.L.E.

UNE EXPÉRIMENTATION POSITIVE À PÉRENNISER

Le Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi favorise la mise à l'emploi des résidents de centres d'hébergement en volonté et en capacité de travailler. Elle permet ainsi à des personnes souhaitant subvenir à leurs besoins sans devoir dépendre de prestations sociales, de retrouver leur autonomie en leur garantissant les conditions matérielles nécessaires à l'accès au logement.



© FOTOLIA.COM

Parmi les milliers de personnes accueillies dans les différentes structures d'hébergement, une partie est en capacité et en volonté d'occuper un emploi.

Sur ce constat, le Préfet du Rhône a initié, avec l'appui du Fonds Social Européen, le Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi, le P.E.R.L.E., coordonné par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques de la région.

En 2 ans d'expérimentation, 207 personnes ont ainsi trouvé ou retrouvé une activité salariée, dont 69 en C.D.I.

UN DISPOSITIF SUR MESURE, AU BÉNÉFICE DE TOUS

Les bienfaits d'un emploi stable pour les personnes accueillies dans un centre d'hébergement sont multiples. L'emploi est, pour tous, vecteur d'insertion : il permet de reprendre confiance en soi, de retrouver une vie sociale, de sortir de l'isolement,

de grandes difficultés, et surtout, de subvenir à ses besoins sans devoir dépendre de prestations sociales. Il permet également de dégager des ressources et ainsi d'être solvable vis-à-vis des bailleurs, facilitant l'accès à un logement.

Le P.E.R.L.E. s'est, dès le début, positionné comme un outil complémentaire aux dispositifs existants, au bénéfice de tous :

■ **Au service des publics résidant en centre d'hébergement en premier lieu.** Depuis sa mise en place, 567 personnes hébergées ont été orientées vers ce dispositif. Sur les 348 candidats retenus, 60% ont accédé à un emploi. 49% des contrats signés sont des CDI ou des contrats longue durée (CDD de plus de 6 mois).

■ **Au service des associations partenaires,** qui disposent désormais d'un levier supplémentaire pour favoriser la sortie des personnes hébergées. Il permet de trouver une issue concrète au travail d'accompagnement de long terme réalisé dans les centres d'hébergement.

■ **Au service des entreprises** qui reconnaissent l'utilité de la présélection de personnes compétentes et motivées, tout comme l'accompagnement face à des difficultés éventuelles six mois après l'embauche. 134 entreprises ont été partenaires depuis les débuts du projet.

■ **Au service de l'État et des collectivités** enfin, en ce qu'il permet de fluidifier les parcours hébergement-emploi-logement et également de réaliser des économies significatives d'argent public.

POUR SUIVRE LE P.E.R.L.E.

Le résultat positif de cette expérimentation encourage LE FOYER et ses partenaires à poursuivre ce Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi dont le budget prévisionnel s'élève à environ 400 K€ par an pendant 5 ans.

La moitié de ce budget étant couvert par le Fonds Social Européen, LE FOYER fait appel au secteur privé pour financer le solde. ■

LES RAISONS DU SUCCES

ENTRETIEN AVEC RÉGIS BRETONES, CHARGÉ DU PROJET P.E.R.L.E.

L'ARCHE: Le volume de résidents en centre d'hébergement orientés vers le dispositif, la proportion de participants mis en emploi et le nombre relativement faible de ruptures de parcours sont autant de preuves de réussite du dispositif P.E.R.L.E. Qu'est-ce qui permet d'expliquer ce succès ?

Régis BRETONES: L'efficacité du dispositif repose sur une poignée de facteurs clés.

Avant toute chose, nous n'aurions pas autant de candidats au dispositif et nous ne pourrions lever certains freins à l'embauche, si nous n'avions pas su établir une **relation de confiance avec les centres d'hébergement**.

Bien sûr il y a eu des réticences au départ. Certains intervenants sociaux craignaient les conséquences des

échecs aux entretiens d'embauche ou en cours de contrat sur l'auto-estime des résidents. D'autres doutaient de leur capacité ou de leur volonté de travailler. Nombreux, enfin, estimaient que l'emploi pouvaient compliquer ou retarder l'accès au logement, à partir du moment où les ressources allocataires étaient suffisantes ou plus stables qu'un salaire aux yeux des bailleurs sociaux. Nous nous sommes, petit à petit, entendus sur la meilleure gestion des échecs et sur l'utilité de sortir de la logique d'assistantat. Les orientations ont augmenté et, avec elles, les mises en emploi.

Cette confiance mutuelle établie, nous avons pu **travailler en maillage avec les intervenants sociaux**, croiser les diagnostics sociaux et professionnels, harmoniser nos accompagnements respectifs et gagner en rapidité pour la mise en place de solutions en matière de démarches

administratives, de mode de garde d'enfants, d'aide à la mobilité...

Les autres facteurs clés tiennent à notre méthodologie, que nous pourrions résumer en « accompagner vers et dans l'emploi », en privilégiant un accompagnement personnalisé des candidats et de l'entreprise.

L'ARCHE: Pourriez-vous nous parler de l'accompagnement prodigué aux bénéficiaires par les Chargés d'Insertion Professionnelle ?

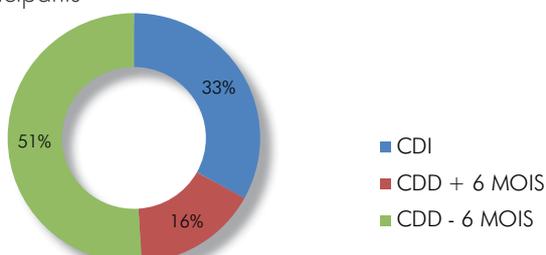
R.B.: Nous nous efforçons de maintenir un seuil de 50 personnes accompagnées par CIP (Chargé d'Insertion Professionnelle), afin de **garantir une relation individuelle et personnalisée**. Ce seuil nous permet de bien connaître chaque candidat, son parcours professionnel, ses capacités et l'environnement de travail qui lui est le plus favorable. Nous pouvons ainsi respecter les projets profes-

LES RESULTATS (BILAN AU 30 JUIN 2014)

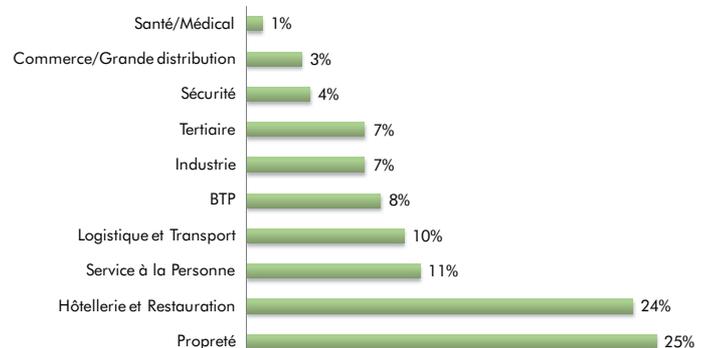
60% DES BENEFCIAIRES ONT ACCEDÉ A L'EMPLOI

TYPE DE CONTRATS

Depuis le début du dispositif P.E.R.L.E., 207 personnes sur les 348 bénéficiaires ont trouvé un emploi, soit 60% des participants



LES SECTEURS PROFESSIONNELS



TEMOIGNAGE

Serge KABONGO

« L'avantage de P.E.R.L.E. est de nous accompagner de façon personnalisée, de nous faire travailler sur nos compétences et notre personnalité.



Les entreprises aujourd'hui demandent plus.

P.E.R.L.E. nous permet d'être à la hauteur.

Aujourd'hui que j'ai un travail et des ressources, je peux avoir un logement et des projets. »

prise, de ce point de vue, est donc, elle aussi, un réel facteur de succès.

Enfin, parce que des difficultés peuvent advenir au cours de l'intégration en emploi, nous maintenons **l'accompagnement durant les 6 mois suivant l'embauche**. Cette présence « au cas où » est très rassurante pour l'entreprise qui aura un interlocuteur identifié pour gérer un problème administratif ou relationnel. Elle l'est tout autant pour le nouveau salarié qui pourra rester concentré au travail parce qu'il n'est pas seul face à ses démarches. Les mots d'ordre en cas de difficulté pour l'entreprise comme pour le salarié sont la **disponibilité et la réactivité**. Il nous arrive par exemple régulièrement de nous rendre, toutes affaires cessantes, sur le lieu de travail à la demande de l'entreprise pour aider à dissiper un malentendu.

L'ARCHE: Pour conclure, comment pourriez-vous résumer cette réussite ?

R.B.: Si je devais résumer en un mot la raison de la réussite du dispositif, je dirais qu'elle tient à la qualité de la relation humaine établie, que ce soit avec les participants au dispositif, avec les intervenants sociaux sur lesquels nous nous appuyons pour apporter des solutions, comme avec les entreprises. ■

sionnels et prospector efficacement les entreprises pour des propositions de postes ciblées.

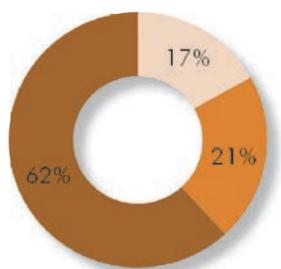
De la bonne compréhension par le candidat de ses futures conditions de travail et de sa pleine adhésion aux postes proposés dépend l'intégration durable dans l'entreprise. Aussi le P.E.R.L.E. comprend des ateliers de formation. Assurés successivement par Alynea puis REN Formation, ils nous permettent de garantir la **bonne préparation des candidats** lorsqu'ils se présentent aux entretiens d'embauche.

L'ARCHE: Quelles relations entretenez-vous avec les entreprises ?

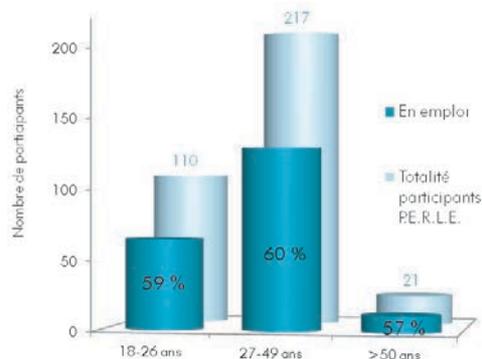
Une enquête que nous avons menée récemment auprès des entreprises partenaires nous a confirmé qu'elles apprécient, en plus de la bonne préparation, la **qualité de la sélection des candidats** que nous effectuons. Nous ne présentons à l'entreprise que des salariés correspondant aux exigences du poste, ou de l'organisation de l'entreprise en matière de savoir-faire ou de savoir-être. **L'écoute des besoins de l'entre-**

DURÉE HEBDOMADAIRE DES CONTRATS DES PERSONNES MISES EN EMPLOI

- Moins de 20H/semaine
- Entre 20 et 30H/semaine
- Plus de 30H/semaine



PROPORTION DES PERSONNES MISES EN EMPLOI PAR TRANCHE D'ÂGE



LA METHODE:

ACCOMPAGNER VERS ET DANS L'EMPLOI

LE FOYER a co-construit avec ses différents partenaires un parcours comportant quatre étapes :

1. LA SELECTION DES BENEFICIAIRES

La première étape du P.E.R.L.E. consiste à sélectionner, avec l'aide des référents sociaux des structures d'hébergement, des personnes volontaires, en capacité de travailler et ayant la volonté de ne plus dépendre des prestations sociales.

2. LA PREPARATION DES CANDIDATS A L'EMPLOI

Le candidat est ensuite préparé à sa future prise de poste, par :

- la définition de son projet professionnel, en phase avec ses capacités, motivations et expériences et les attentes et besoins des recruteurs
- sa « dynamisation » au travers de formations comportementales (image de soi, connaissance de l'entreprise, préparation au recrutement).
- la résolution des obstacles à la prise de poste, en articulation avec le référent social de la structure d'hébergement (garde d'enfant, transport, actualisation de la situation administrative, etc.).

3. LA MISE EN RELATION DES CANDIDATS AVEC LES EMPLOYEURS

Cette étape consiste à :

- soutenir le candidat dans ses démarches de recherche d'emploi,
- prospecter des entreprises pour connaître les postes disponibles,
- présenter le candidat à l'entreprise lors d'un entretien d'embauche.

Un soutien auprès du service des ressources humaines de l'entreprise peut être mis en place pour définir les besoins, désigner des tuteurs, ou mettre en place des modalités d'aide à l'embauche.

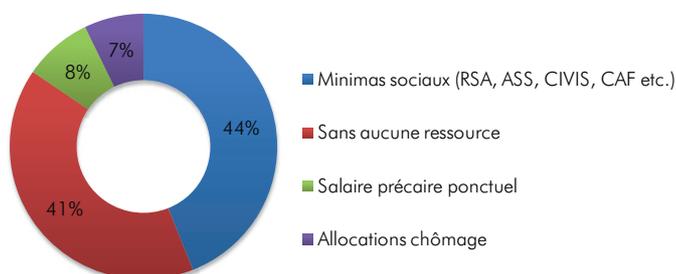
4. UN ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Dès la prise de poste du candidat, et pendant une durée de 6 mois, le P.E.R.L.E. accompagne l'entreprise et le salarié pour une intégration durable, avec :

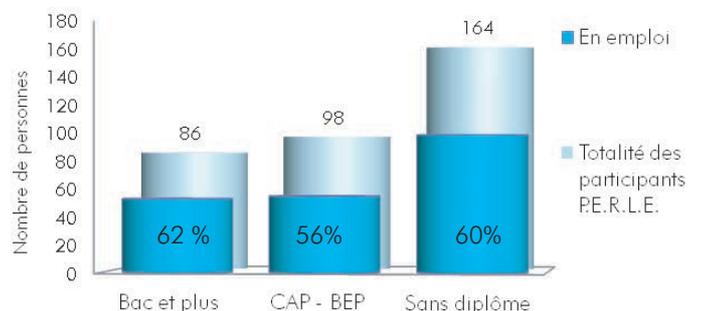
- la définition des moyens à mettre en œuvre pour réaliser progressivement les objectifs définis en amont avec l'entreprise et le candidat,
- un interlocuteur unique et réactif en cas de difficulté administrative ou d'intégration.

LES RESULTATS (SUITE)

RESSOURCES DES PARTICIPANTS DU DISPOSITIF P.E.R.L.E. AVANT L'ACCÈS À L'EMPLOI



NIVEAU DE QUALIFICATION DES CANDIDATS



POUR QUEL PUBLIC ?

Le P.E.R.L.E. s'adresse à des personnes marquées - pour partie - par un accident dans leur parcours de vie. Cet accident a déstabilisé l'équilibre personnel et a pu provoquer la perte du logement.

Les épreuves vécues entraînent

une fragilisation de « l'estime de soi ». Elles induisent également une perte d'autonomie face aux droits et une difficulté à s'inscrire dans des démarches comme la recherche et l'accès à l'emploi. Se relever fait appel à de

solides ressources personnelles souvent sous-estimées par le bénéficiaire et précieuses pour l'entreprise. En s'appuyant sur ce levier, P.E.R.L.E. aide à se réinscrire dans l'emploi, lui-même support à la reconstruction de soi.

LE P.E.R.L.E. EN CHIFFRES

(au 30 juin 2014)

1 500 places dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Rhône

567 personnes orientées

348 bénéficiaires

207 personnes mises en emploi

60% des bénéficiaires ont accédé à l'emploi

49% des contrats signés sont des CDI et des CDD + 6 mois

24% d'abandons avant l'emploi

134 entreprises partenaires

408 contrats signés

5 salariés (1 chargé de projet, 3 chargés d'insertion professionnelle et 1 assistante administrative)

RESULTATS DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES BENEFICIAIRES, DES ENTREPRISES ET DES PRESCRIPTEURS

77% des bénéficiaires se sont sentis préparés à l'entretien d'embauche

88% des bénéficiaires constatent que le Chargé d'Insertion Professionnelle (CIP) a concrètement proposé des entretiens d'embauche

60% des personnes en emploi estiment que le CIP a contribué à la bonne compréhension de l'entreprise et à la relation avec le responsable

85% des prescripteurs estiment que plus de 10% de leur public est concerné par le dispositif. Parmi eux, 30% évaluent ce besoin à plus de 25%

94% des prescripteurs jugent le dispositif utile, du fait notamment de la création d'un partenariat opérationnel et réactif, la recherche concrète d'emploi et l'amélioration de la situation individuelle du bénéficiaire...

66% des prescripteurs estiment le dispositif efficace (délais de traitement des dossiers, partage des diagnostics, et projet adapté et individualisé à la situation du bénéficiaire)

50% des entreprises disent avoir éprouvé des craintes à l'embauche des personnes résidant en centre d'hébergement

92% des entreprises considèrent comme un facteur de confiance le fait que P.E.R.L.E. se porte garant des candidats

100% des entreprises estiment que P.E.R.L.E. a été capable d'évaluer leurs besoins et leurs critères de recrutement.

69% des entreprises estiment que les candidats présentés étaient pertinents (compétences, savoir-être et connaissance des conditions de travail).

Note : Ces résultats sont issus d'une enquête réalisée d'avril à mai 2014. Le taux de réponses représente 16% des bénéficiaires (48 personnes), 21% des entreprises (23 entreprises) et 67% des structures d'hébergement (33 structures).

TEMOIGNAGE

Daria TUROWSKA

« La vie a fait qu'au niveau personnel, professionnel et matériel, (...) tout était à reconstruire.

L'emploi permet de reprendre confiance, mais il est difficile d'être retenue lors d'un entretien d'embauche si l'on n'a pas confiance en soi.

P.E.R.L.E. m'a permis de faire la différence entre où j'en étais et qui j'étais. »



LA REFORME DU FINANCEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)

→ Le 1^{er} juillet 2014, la réforme du financement des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), est entrée en vigueur. Panorama de cette réforme et de ses conséquences attendues pour les SIAE et LE FOYER en particulier.

La réforme du financement de l'IAE est née d'un rapport commun de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et de l'IGF (Inspection Générale des Finances), rendu en janvier 2013. Ce rapport fait une série de constats lucides et parfois cruels sur le secteur de l'IAE en France, qui bénéficie d'environ 1,3 milliards d'euro d'aides publiques et emploie en moyenne 120 000 salariés tous les mois.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES DE L'IAE :

Structures de production :

- EI (Entreprises d'Insertion)
- ACI (Atelier Chantier d'Insertion)

Structures de mise à disposition de salariés :

- ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion)
- AI (Associations Intermédiaires)

LE FOYER dispose d'un ACI de 54 postes, réparti sur plusieurs activités : le tri textile, le transport et la collecte, le tri d'objets, l'atelier transformation et les dépôts de dons.

L'analyse est sévère, pointant d'une part des financements complexes dans leur organisation (empilements de mesures) et surtout très inégalement répartis entre les SIAE (les ACI absorbent à eux seuls 81% des financements publics, alors qu'ils emploient autant de salariés que les EI, ETTI et AI réunis). Par ailleurs, les modalités de financements sont forfaitaires, et ne prennent que très peu en compte l'efficacité des structures en termes de résultats d'insertion. Enfin d'après le rapport, « les personnes accueillies dans le dispositif de l'IAE sont loin de représenter les publics considérés comme prioritaires. Ainsi, un quart des personnes entrant dans l'IAE a moins de six mois de chômage (26,2% pour les ACI). Une part importante des salariés des SIAE ne sont pas chômeurs de longue durée. »

Ces constats ont conduit la mission menée par l'IGAS et l'IGF à faire une série de propositions sur les modalités de financement de l'IAE, propositions qui ont bénéficié d'un arbitrage du premier ministre. Ces mesures visent à **simplifier, harmoniser et valoriser les SIAE sur la qualité de l'accompagnement des salariés et sur les résultats**. De quoi s'agit-il ?

■ **De l'harmonisation des modes de financement** : toutes les structures de l'IAE bénéficieront d'une aide au poste en insertion (à l'ETP) - forfaitaire. Jusqu'ici, les ACI recevaient une subvention forfaitaire d'aide pour l'atelier (15 000 € au FOYER), puis une prise en charge équivalente à 105% du salaire brut des salariés en insertion.

■ **La réforme introduit également une part « variable » de subvention**, permettant d'augmenter l'aide au poste de 5 à 10% en fonction de la prise en compte de certains critères : le profil des personnes accueillies (et ce pour recentrer les SIAE sur leur public véritable), les efforts d'encadrement et les résultats de sortie (pour

inciter les SIAE à une plus grande efficacité).

■ **La généralisation du CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) dans les ACI**, en remplacement des CUI (Contrats Uniques d'Insertion) précédemment utilisés. Les personnes en insertion seront donc en CDD.

S'il est encore trop tôt pour mesurer les effets de ces mesures sur les SIAE et plus précisément sur LE FOYER, on peut craindre que la tendance naturelle des SIAE sera d'optimiser le nombre de salariés par poste pour optimiser les montants de l'aide au poste. En effet, dans les ACI (première marche de l'insertion professionnelle, donc souvent à bas seuil, en tous cas pour LE FOYER) le nombre parfois élevé de salariés en insertion qui passent sur un poste (absentéisme, faibles volumes horaires, périodes de formation) ne sera pas pris en compte dans les nouvelles mesures de financement. Cela pourrait conduire à augmenter le volume d'heures hebdomadaires travaillées, et barrer l'accès de l'insertion à ceux qui ne sont pas capables de travailler très longtemps. Est-ce compatible avec le sens de l'IAE ? La réalité du public accueilli et de ses difficultés n'a, de notre point de vue, pas suffisamment été prise en compte. Le risque est réel, pour les structures qui joueront le jeu et maintiendront de faibles volumes horaires, de se voir sanctionnées financièrement. C'est un sujet d'inquiétude pour nombre d'entre elles.

Saluons malgré tout la volonté de l'Etat, qui recherche l'efficacité de ses politiques en mesurant mieux les impacts, en simplifiant les modalités de financement, et en introduisant une part variable incitative qui valorisera l'impact de la structure, et tirera globalement l'ensemble du secteur vers le haut, vers une plus grande qualité. Il faudra en faire le bilan dans quelques mois. ■

Marion VEZIAN-ROLLAND

FAMILLES MONOPARENTALES, QUI ÊTES-VOUS ?



Vincent CHARVOLIN, travailleur social et psychologue au FOYER, vient de rédiger une étude sur la « Dimension sociale-clinique des configurations monoparentales mère-enfant accueillies à la Résidence LE BORDEAUX ». L'Arche vous propose un avant-goût de ce document, disponible en intégralité sur internet :

« La plupart des femmes rencontrées à la Résidence LE BORDEAUX, écrit Vincent CHARVOLIN, quelle que soit leur origine, témoignent à bas bruit ou de manière plus explicite de violences subies de la part de leur mari... Ces violences étaient d'ordre psychologique (intimidations, humiliations, insultes, dénigrements, chantage...), physique (coups, bousculades, brûlures, tentatives de strangulation...), social (privations financières, interdiction de sorties...) et sexuel (relations sans consentement, abus, viols, refus de préservatifs...). Elles se sont exercées au pays ou réveillées, intensifiées en France. Elles sont anciennes ou plus récentes... Elles se sont cumulées, toutefois jamais de manière anodine ou inoffensive. »⁽¹⁾

Mais ces femmes seules avec leurs enfants accueillies à la Résidence LE BORDEAUX d'où viennent-elles donc ? Le document liste leurs divers profils selon leur pays d'origine.

Elles ont immigré d'Afrique subsaharienne : « Certaines mères camerounaises, congolaises, angolaises viennent en France avec quelques membres de la fratrie afin d'échapper aux menaces militaires, à celles des rebelles, aux violences politiques, mais

aussi aux actes de vandalisme et de pillage. Elles ont pu subir des tortures, des tentatives de rapt, de séquestration et arrivent avec leurs enfants après avoir effectué dangereusement le voyage... »

Ou du Maghreb : « Pour certaines mères avec leurs enfants, provenant essentiellement du Maghreb, le voyage vers la France correspond à un désir d'émancipation, d'ascension sociale et familiale (trouver un emploi, garantir l'avenir de la fratrie...). Il symbolise encore davantage ce rapprochement avec leur conjoint, depuis si longtemps espéré. »

Mais certaines déchantent très vite. Elles aspiraient à plus de liberté et voilà que le conjoint veut leur imposer un mode de vie traditionnel... comme « au pays ».

« En raison de ces déchirements culturels, note encore Vincent CHARVOLIN, des mères, seules, avec enfants, font appel à des structures d'hébergement avec, parfois, une demande d'accueil en urgence. »

Le document livre le témoignage de certaines de ces femmes : « Mme L. nous montre des traces, des scarifications de son ex-conjoint, tout en mettant en évidence son mal-être et sa nostalgie inhérents à son déracinement : « Ma seule issue, c'était de partir loin, très loin pour ne plus avoir à supporter les furies de mon démon de mari... »

Mme J. s'est sentie excommuniée par son clan familial qui lui avait envoyé de mauvais sorts parce qu'elle avait contracté une liaison amoureuse indésirable avec quelqu'un appartenant à un autre groupe ethnique : « La seule possibilité pour moi, c'était de

partir avec mes enfants, sinon j'aurais été ensorcelée et méprisée, en restant une pestiférée. J'aurais enduré toute ma vie le blâme de ma famille », nous dira-t-elle, les larmes aux yeux. »

Vincent développe les diverses problématiques auxquelles ces femmes sont confrontées, comment elles vivent le choc des cultures, comment la grossesse peut devenir source de tensions, comment les rapports conjugaux engendrent aussi la violence qui peut aller jusqu'à se répercuter sur les enfants.

Enfin, les dernières pages du document montrent comment ces femmes souvent traumatisées arrivent à retrouver au FOYER une vraie « vie de famille ».

Et l'auteur de ce texte de conclure :

« La Résidence LE BORDEAUX comme bien d'autres structures donne l'occasion à ces familles de trouver un abri et d'amorcer un processus de (ré)insertion.

N'avons-nous pas également à les inviter à mettre du sens sur ce qui a fait entrave à leur existence ainsi que les aider à réfléchir sur leur devenir pour qu'elles n'aient plus à répéter des situations d'impasse, d'échec, ni à vivre des épreuves traumatiques insurmontables mais qu'elles puissent dès aujourd'hui trouver quelque part une place apaisante et prometteuse d'avenir dans la société ? »

Ces quelques lignes ne rendent compte que de manière bien incomplète et bien imparfaite de ce riche document qu'il convient de lire dans son intégralité (cf. les références ci-dessous). ■

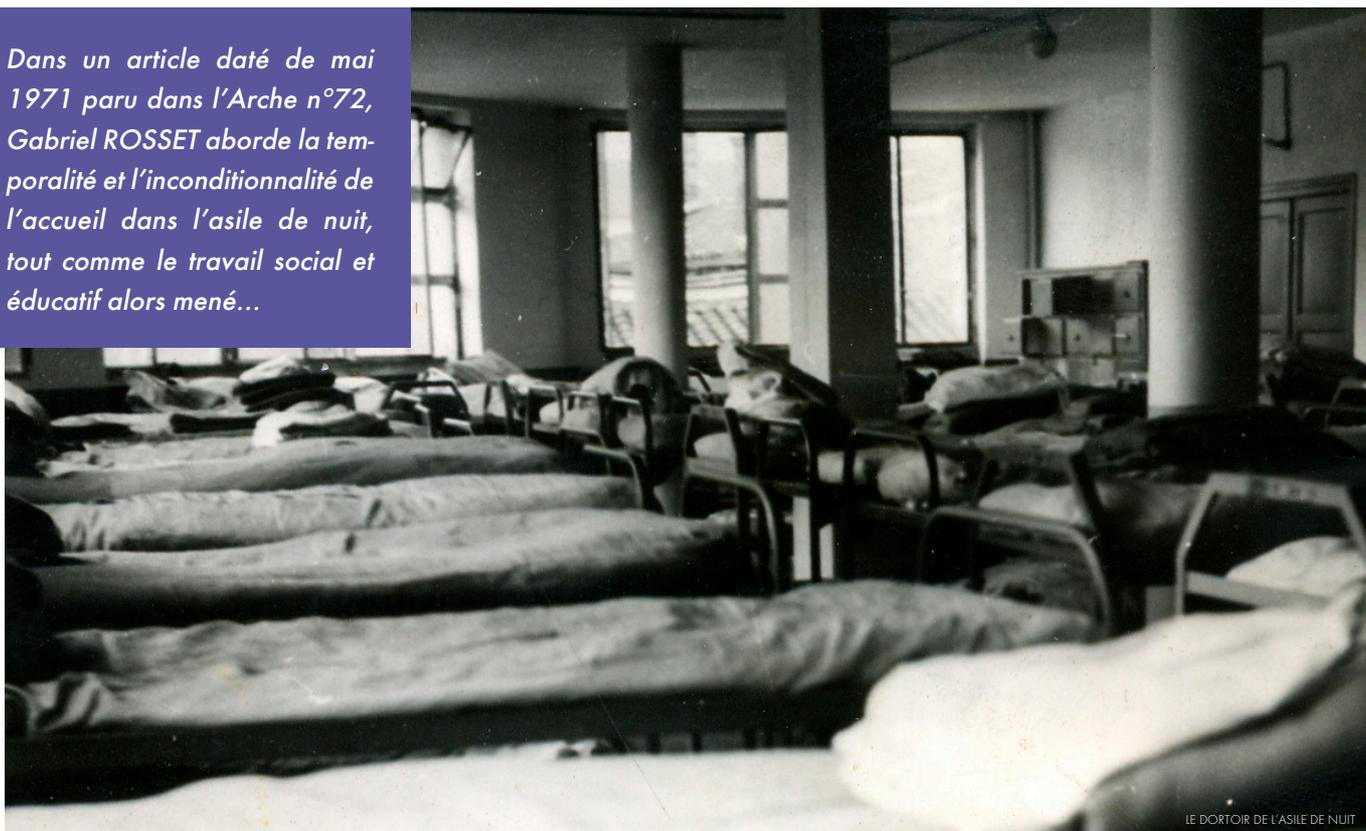
Michel CATHELAND

(1) « Dimension sociale-clinique des configurations monoparentales mère-enfant accueillies à la Résidence le Bordeaux ». (Vincent CHARVOLIN, psychologue). Document à retrouver dans son intégralité sur le site du FOYER rubrique téléchargement : www.fnds.org

HISTOIRE : AU TEMPS DE L'ASILE DE NUIT



Dans un article daté de mai 1971 paru dans l'Arche n°72, Gabriel ROSSET aborde la temporalité et l'inconditionnalité de l'accueil dans l'asile de nuit, tout comme le travail social et éducatif alors mené...



LE DORTOIR DE L'ASILE DE NUIT

Après la période hivernale, nous avons remis en vigueur avec fermeté le règlement limitant la durée de séjour d'un mois. Cela pour mettre un terme au séjour d'hôtes qui ont tendance à rester chez nous indéfiniment. Il faut leur faire comprendre que le Foyer est un asile de nuit temporaire et non un centre d'hébergement définitif.

Accorder trop facilement des prolongations non justifiées encouragerait la passivité de certains, leur tendance à se faire assister ou à s'incruster dans notre maison pour économiser des frais d'hôtel. Nous essayons d'éveiller en eux, quand il en est besoin, le sens de leur responsabilité, leur demandant de réagir, de s'orienter, de prendre en main leur existence, d'organiser leur vie. Au cours de la discussion, nous

leur demandons de fixer eux-mêmes le nombre de nuits supplémentaires dont ils ont besoin (et pour quels motifs). Puis nous le leur accordons en les avertissant que nous n'irons pas au-delà.

Il y a aussi des déséquilibrés, des indisciplinés, des instables, ceux qui s'imposent par leur force d'inertie et perturbent le service du soir et de nuit. Il faut, avec discernement, déjouer les auteurs de troubles, distinguer ceux qui sont vraiment dans le besoin de ceux qui abusent de la situation, puis maintenir l'ordre malgré ces derniers.

La libéralité de notre accueil ne doit pas encourager la paresse, le désordre ou la malhonnêteté. Grâce à Dieu, chaque fois que nous avons eu à faire acte d'autorité, exclure un

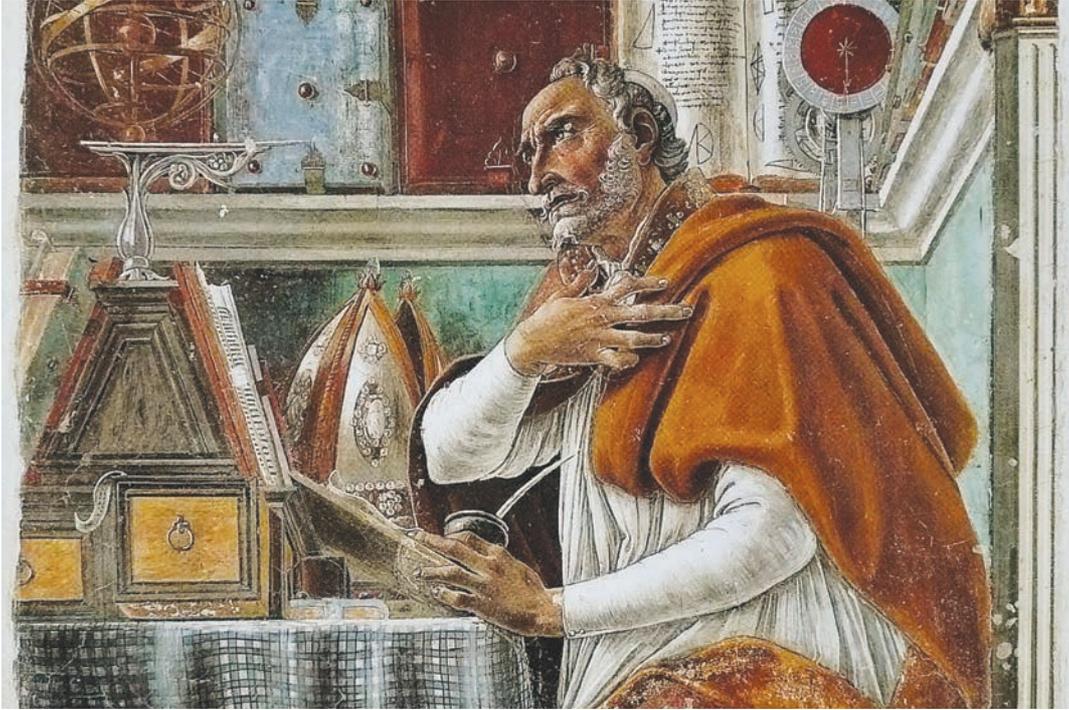
homme coupable de s'être bagarré, d'avoir volé, ou d'avoir commis une faute grave contre le règlement, presque toujours, même s'il était en colère, il a reconnu sa faute et a obéi. C'en était parfois émouvant.

Ces hommes simples et pauvres ont gardé le sens de la justice et de leur responsabilité. Ils sont fragiles, vulnérables, blessés par la vie, déracinés, vivent en marge de notre société et sont étrangers à notre manière de vivre, de travailler ou de parler. Mais si on s'occupe d'eux, ils sont capables d'obéir, de s'améliorer et peut-être de refaire leur vie. Il faudrait pour cela qu'ils soient mieux encadrés. ■

Gabriel ROSSET

Extrait de l'Arche sous l'Arc-en-Ciel
N° 72 Mai 1971

TON SUPERFLU DOIT ÊTRE LE NÉCESSAIRE DU PAUVRE



SANDRO BOTTICELLI - SAINT-AUGUSTIN

Ton superflu doit être le nécessaire du pauvre. « Eh quoi, m'objectes-tu, moi j'aime la bonne chère, j'aime les mets raffinés ». Et le pauvre, de quoi se nourrit-il ? D'aliments grossiers. Tu me diras que les mets raffinés flattent plus agréablement ton palais. Le manque d'appétit t'empêche de manger ? C'est que tu ne connais pas la saveur d'un aliment assaisonné par la faim.

Nourris-toi d'aliments coûteux et raffinés, puisque telle est ton habitude, puisque tu ne peux agir autrement, puisque tu ne pourrais changer de régime sans te rendre malade. On te l'accorde ; jouis du superflu, mais donne au

pauvre le nécessaire ; profite de ce qui est raffiné, mais donne au pauvre ce qui est commun.

Le pauvre attend que tu lui ouvres cette main qui a été façonnée à l'égal de la sienne. La main de Dieu vous a façonnés pareillement. Elle a ouvert devant vous une même voie qui est la vie ; vous êtes des compagnons de voyage qui suivent la même route. Le pauvre n'a rien à porter ; toi, au contraire, tu es trop chargé. Passe lui donc ce que tu as : par là tu le nourriras et en même temps tu allègeras ton fardeau. ■

AUGUSTIN (Sermons - extrait)

Augustin (354-430) est né en Afrique du Nord. Se convertit au christianisme en 386. Ordonné évêque d'Hippone (Annaba) en 395, il prêche, écrit (l'exégèse, la théologie, la philosophie, la morale, le dogme)



IMPATIENCE

Sois impatiente ô mon âme !

Comme l'épouse qui accueille son bien-aimé au retour d'un long périple en mer.

Comme le soldat pressé de revoir sa mère minée par la longue angoisse.

Comme le prodigue affamé en route vers sa maison...

Marche vers l'eau fraîche inépuisable et dans ta brumeuse traversée brûle de contempler l'Étoile du Matin.

Sois ouverte et vivante, toujours en quête d'Absolu, à l'affût comme la mouette blanche sur le lac.

Désire étreindre la Lumière en dilatant ton amour jusqu'à l'Infini.

Ah ! Sois impatiente ô mon âme ! ■

Georges BELLEVILLE (1912-1995) extrait de « Flammes »

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 13 repas : 60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 526 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : donateurs@fndsa.org

Site internet : www.fndsa.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les Bric à Brac
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activité**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER Lyon 7e, et **à la demande** au FOYER de Villefranche-sur-Saône.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



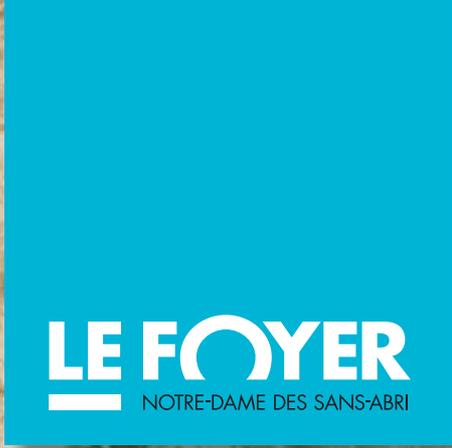
Contact :

benevolat@fndsa.org

Tél. 04 72 76 73 53

ou 04 72 76 73 85

Site internet : www.fndsa.org



AIDEZ NOUS A LES ACCOMPAGNER VERS UN MIEUX-ETRE

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____
 Prénom : _____
 Année de naissance : _____
 Adresse : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tél. Bureau : _____
 Tél. domicile : _____
 E-mail : _____

- Je souhaite **aider financièrement** LE FOYER :
- ci-joint chèque de _____ €
- Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : _____
- Je souhaite **m'abonner** ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).
- Je souhaite **recevoir une information** sur les legs, donations, et assurances-vie au profit du FOYER

ACCORD DE DON RÉGULIER MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI - 3, RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON Cedex 07 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée au FOYER.

Merci de joindre un RIB ou un RIP N°ICS: FR17ZZZ227072

MENSUALITÉ À PRÉLEVER

20 € 40 € 60 € Autre _____ €

COORDONNÉES DE MON COMPTE BANCAIRE

Numéro international d'identification bancaire (IBAN):
□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code international d'identification de ma banque (BIC):
□□□□□□□□□□

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 526 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.